



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

COMPILATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO 716

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées

Numéro de règlement	Date d'adoption	Numéro de résolution	Date d'entrée en vigueur
716	16 novembre 2021	2021-11-324	5 mai 2022
--	12 avril 2022	2022-04-104	5 mai 2022

La présente compilation administrative intègre les modifications apportées par les règlements apparaissant au tableau ci-dessus. Elle n'a aucune valeur légale. Seules les copies de règlements revêtues du sceau de la Ville et signées par la personne responsable du Service des affaires juridiques et du greffe de la Ville ont une valeur légale.

ATTENDU qu'en vertu des articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut, par règlement et pour toutes les fins de sa compétence, emprunter de l'argent;

ATTENDU que des travaux de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la Ville;

ATTENDU que le conseil désire financer ces travaux par règlement d'emprunt;

(Omis).

ARTICLE 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Nature de la dépense

Le conseil est autorisé à faire réaliser les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs GBI et au coût de 21 000 000 \$, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes et les frais de règlement, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Patrick Tremblay, directeur traitement des eaux/mécanique de procédé - GBI, en date du 1^{er} mars 2022 et Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint - Ville de L'Île-Perrot, en date du 4 mars 2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « I ».

Résolution 2022-04-104

ARTICLE 3. Montant de la dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 21 000 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Montant et terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 21 000 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5. Taxation et tarification

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Affectation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution 2022-04-104

Ville de l'Île-Perrot
Mise à niveau et augmentation de la capacité de l'usine d'épuration
Dossier **gbi : E11045-00**

Date : Le 1er mars 2022

		Coûts estimés
1.0 Frais généraux	1 000 000,00 \$	
Sous-total 1.0		1 000 000,00 \$
2.0 Pompage et dégrilleur grossier		
2.1 Structure et architecture	155 000,00 \$	
2.2 Mécanique de procédé	1 443 000,00 \$	
2,3 Mécanique du bâtiment	85 000,00 \$	
2,4 Électricité	115 000,00 \$	
2,5 Automatisation	76 000,00 \$	
Sous-total 2.0		1 874 000,00 \$
3.0 Dégrillage fin et dessableur		
3,1 Structure et architecture	160 000,00 \$	
3,2 Mécanique de procédé	657 500,00 \$	
3,3 Mécanique du bâtiment	50 000,00 \$	
3,4 Électricité	65 000,00 \$	
3,5 Automatisation	94 000,00 \$	
Sous-total 3.0		1 026 500,00 \$
4.0 Réacteur biologique à garnissage en suspension		
4,1 Structure et architecture	152 000,00 \$	
4,2 Mécanique de procédé	1 940 000,00 \$	
4,3 Électricité	35 000,00 \$	
4,4 Automatisation	23 000,00 \$	
Sous-total 4.0		2 150 000,00 \$
5.0 Flotteur à air dissout		
5,1 Structure et architecture	2 150 000,00 \$	
5,2 Mécanique de procédé	2 755 700,00 \$	
5,3 Mécanique du bâtiment	65 000,00 \$	
5,4 Électricité	60 000,00 \$	
5,5 Automatisation	103 000,00 \$	
Sous-total 5.0		5 133 700,00 \$
6.0 Désinfection		
6,1 Mécanique de procédé	400 000,00 \$	
6,2 Électricité	15 000,00 \$	
6,3 Automatisation	50 500,00 \$	
Sous-total 6.0		465 500,00 \$
7.0 Digesteur aérobie		
7,1 Structure et architecture	20 000,00 \$	
7,2 Mécanique de procédé	412 000,00 \$	
7,3 Mécanique du bâtiment	45 000,00 \$	
7,4 Électricité	40 000,00 \$	
7,5 Automatisation	14 000,00 \$	
Sous-total 7.0		531 000,00 \$

Ville de l'Île-Perrot
Mise à niveau et augmentation de la capacité de l'usine d'épuration
Dossier gbi : E11045-00

		Coûts estimés
8.0 Déshydratation		
8,1 Mécanique de procédé	1 355 000,00 \$	
8,2 Mécanique du bâtiment	60 000,00 \$	
8,3 Électricité	45 000,00 \$	
8,4 Automatisation	88 000,00 \$	
Sous-total 8.0		1 548 000,00 \$
9.0 Traitement des odeurs		
9,1 Mécanique de procédé	425 000,00 \$	
9,2 Mécanique du bâtiment	250 000,00 \$	
9,3 Électricité	15 000,00 \$	
Sous-total 9.0		690 000,00 \$
10.0 Travaux divers		
10,1 Civil	175 000,00 \$	
10,2 Structure et architecture	232 000,00 \$	
10,3 Mécanique de procédé	235 000,00 \$	
10,4 Mécanique du bâtiment	550 000,00 \$	
10,5 Électricité	300 000,00 \$	
10,6 Automatisation	210 000,00 \$	
Sous-total 10.0		1 702 000,00 \$
Grand sous-total		16 120 700,00 \$
	Imprévus 8 %	1 289 656,00 \$
Total		17 410 356,00 \$
	T.P.S. 5 %	870 517,80 \$
	T.V.Q. 9,975 %	1 736 683,01 \$
Grand total de l'estimation finale		20 017 556,81 \$

Notes : Les estimations globales du coût des travaux préparées par nos professionnels sont émises au meilleur de leurs connaissances et tiennent compte des éléments relevant de la compétence professionnelle de nos ingénieurs. Elles sont basées sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échéancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour des projets comparables, le tout évalué au jour de l'estimation.

Nos professionnels ne peuvent être tenus responsables de tout écart dû à des conditions particulières qui dépassent les compétences professionnelles d'ingénierie ou qui dérogeraient à cet historique, tels la surchauffe du marché de la construction, la disponibilité des matériaux, la variation du taux de change, une situation de pandémie ou autrement.

gbi

Claudia Rebohle, ing., M. Sc.A. pour:
Patrick Tremblay, ing., M. Ing.
Directeur, Traitement des eaux - Mécanique de procédé
/nl/cb

U:\1-Projets\11045-00\Civil\Fichiers sources\Estimations (B1)\TDE 2021\E11045-00_Estim. finale_Usine d'épuration_2022-03-01 corrigéCR.xlsx\Estimation

Ville de l'Île-Perrot
Mise à niveau et augmentation de la capacité de l'usine d'épuration

Date : Le 1er mars 2022

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0	Frais généraux				
1.1	Organisation de chantier et frais indirects		Forfaitaire		1 000 000,00 \$
Total article 1.0					1 000 000,00 \$
2.0	Pompage et dégrilleur grossier				
	2.1 Structure et architecture				
2.1.1	Injection de fissure et réparation		Forfaitaire		15 000,00 \$
2.1.2	Métaux ouvrés		Forfaitaire		40 000,00 \$
2.1.3	Appentis extérieur pour la benne		Forfaitaire		100 000,00 \$
Total article 2,1					155 000,00 \$
	2.2 Mécanique de procédé				
2.2.1	Démantèlement		Forfaitaire		35 000,00 \$
2.2.2	Pompes sanitaires	2	unités	75 000,00 \$	150 000,00 \$
2.2.3	Pompes de trop-plein sanitaire	3	unités	75 000,00 \$	225 000,00 \$
2.2.4	Pompes pluviales	3	unités	95 000,00 \$	285 000,00 \$
2.2.5	Pompe de drainage des puits		Forfaitaire		8 000,00 \$
2.2.6	Vannes et clapets		Forfaitaire		20 000,00 \$
2.2.7	Modification de la tuyauterie		Forfaitaire		20 000,00 \$
2.2.8	Dégrilleur grossier		Forfaitaire		655 000,00 \$
2.2.9	Vannes de canal	6	unités	7 500,00 \$	45 000,00 \$
Total article 2,2					1 443 000,00 \$
	2.3 Mécanique du bâtiment				
2.3.1	Ventilation		Forfaitaire		70 000,00 \$
2.3.2	Plomberie		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 2,3					85 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
2,4 Électricité					
2.4.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		90 000,00 \$
2.4.2	Services électriques		Forfaitaire		25 000,00 \$
Total article 2,4					115 000,00 \$
2,5 Automatisation					
2.5.1	Instruments		Forfaitaire		13 000,00 \$
2.5.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		10 000,00 \$
2.5.3	Panneau de contrôle		Forfaitaire		45 000,00 \$
2.5.4	Communication		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 2,5					76 000,00 \$
Total 2.0					1 874 000,00 \$
3.0 Dégrillage fin et dessableur					
3,1 Structure et architecture					
3.1.1	Injection de fissure et réparation		Forfaitaire		50 000,00 \$
3.1.2	Métaux ouvrés		Forfaitaire		35 000,00 \$
3.1.3	Armature, coffrage et béton		Forfaitaire		75 000,00 \$
Total article 3,1					160 000,00 \$
3,2 Mécanique de procédé					
3.2.1	Démantèlement		Forfaitaire		45 000,00 \$
3.2.2	Dégrilleur et compacteur	2	unités	110 000,00 \$	220 000,00 \$
3.2.3	Dessableur et classificateur		Forfaitaire		290 000,00 \$
3.2.4	Vannes et clapets		Forfaitaire		15 000,00 \$
3.2.5	Tuyauterie		Forfaitaire		20 000,00 \$
3.2.6	Vannes de canal	9	unités	7 500,00 \$	67 500,00 \$
Total article 3,2					657 500,00 \$
3,3 Mécanique du bâtiment					
3.3.1	Ventilation		Forfaitaire		35 000,00 \$
3.3.2	Plomberie		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 3,3					50 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
3,4 Électricité					
3.4.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		40 000,00 \$
3.4.2	Services électriques		Forfaitaire		25 000,00 \$
Total article 3,4					65 000,00 \$
3,5 Automatisation					
3.5.1	Instruments		Forfaitaire		8 000,00 \$
3.5.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		8 000,00 \$
3.5.3	Panneau de contrôle		Forfaitaire		70 000,00 \$
3.5.4	Communication		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 3,5					94 000,00 \$
Total 3.0					1 026 500,00 \$
4.0 Réacteur biologique à garnissage en suspension					
4,1 Structure et architecture					
4.1.1	Injection de fissure et réparation		Forfaitaire		12 000,00 \$
4.1.2	Métaux ouvrés		Forfaitaire		65 000,00 \$
4.1.3	Armature, coffrage et béton		Forfaitaire		75 000,00 \$
Total article 4,1					152 000,00 \$
4,2 Mécanique de procédé					
4.2.1	Démantèlement		Forfaitaire		75 000,00 \$
4.2.2	Réacteur biologique		Forfaitaire		1 400 000,00 \$
4.2.3	Soufflantes	4	unités	45 000,00 \$	180 000,00 \$
4.2.4	Vannes et clapets		Forfaitaire		35 000,00 \$
4.2.5	Tuyauterie		Forfaitaire		190 000,00 \$
4.2.6	Vannes de canal	8	unités	7 500,00 \$	60 000,00 \$
Total article 4,2					1 940 000,00 \$
4,3 Électricité					
4.3.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		35 000,00 \$
Total article 4,3					35 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
4,4 Automatisation					
4.4.1	Instruments		Forfaitaire		15 000,00 \$
4.4.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 4,4					23 000,00 \$
Total 4.0					2 150 000,00 \$
5.0 Flotteur à air dissout					
5,1 Structure et architecture					
5.1.1	Injection de fissure et réparation		Forfaitaire		20 000,00 \$
5.1.2	Métaux ouvrés		Forfaitaire		115 000,00 \$
5.1.3	Armature, coffrage et béton		Forfaitaire		45 000,00 \$
5.1.4	Renforcement structural des bassins		Forfaitaire		170 000,00 \$
5.1.5	Agrandissement du bâtiment		Forfaitaire		1 800 000,00 \$
Total article 5,1					2 150 000,00 \$
5,2 Mécanique de procédé					
5.2.1	Démantèlement		Forfaitaire		65 000,00 \$
5.2.2	Mélangeur de coagulation et floculation		Forfaitaire		225 000,00 \$
5.2.3	Flottateur à air dissout		Forfaitaire		2 180 000,00 \$
5.2.4	Système de dosage de polymère		Forfaitaire		65 000,00 \$
5.2.5	Vannes et clapets		Forfaitaire		35 000,00 \$
5.2.6	Tuyauterie		Forfaitaire		185 700,00 \$
Total article 5,2					2 755 700,00 \$
5,3 Mécanique du bâtiment					
5.3.1	Ventilation		Forfaitaire		45 000,00 \$
5.3.2	Plomberie		Forfaitaire		20 000,00 \$
Total article 5,3					65 000,00 \$
5,4 Électricité					
5.4.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		45 000,00 \$
5.4.2	Services électriques		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 5,4					60 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
5,5 Automatisation					
5.5.1	Instruments		Forfaitaire		15 000,00 \$
5.5.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		20 000,00 \$
5.5.3	Panneau de contrôle		Forfaitaire		60 000,00 \$
5.5.4	Communication		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 5,5					103 000,00 \$
Total 5.0					5 133 700,00 \$
6.0 Désinfection					
6,1 Mécanique de procédé					
6.1.1	Démantèlement		Forfaitaire		15 000,00 \$
6.1.2	Réacteur UV		Forfaitaire		385 000,00 \$
Total article 6,1					400 000,00 \$
6,2 Électricité					
6.2.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 6,2					15 000,00 \$
6,3 Automatisation					
6.3.1	Raccordements des équipements		Forfaitaire		7 500,00 \$
6.3.2	Panneau de contrôle		Forfaitaire		35 000,00 \$
6.3.3	Communication		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 6,3					50 500,00 \$
Total 6.0					465 500,00 \$
7.0 Digesteur aérobie					
7,1 Structure et architecture					
7.1.1	Injection de fissure et réparation		Forfaitaire		10 000,00 \$
7.1.2	Armature, coffrage et béton		Forfaitaire		10 000,00 \$
Total article 7,1					20 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
7,2 Mécanique de procédé					
7.2.1	Démantèlement		Forfaitaire		30 000,00 \$
7.2.2	Aération		Forfaitaire		55 000,00 \$
7.2.3	Soufflantes	2	unités	95 000,00 \$	190 000,00 \$
7.2.4	Pompes de transfert de boues	2	unités	35 000,00 \$	70 000,00 \$
7.2.5	Vannes et clapets		Forfaitaire		22 000,00 \$
7.2.6	Tuyauterie		Forfaitaire		45 000,00 \$
Total article 7,2					412 000,00 \$
7,3 Mécanique du bâtiment					
7.3.1	Ventilation		Forfaitaire		35 000,00 \$
7.3.2	Plomberie		Forfaitaire		10 000,00 \$
Total article 7,3					45 000,00 \$
7,4 Électricité					
7.4.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		25 000,00 \$
7.4.2	Services électriques		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 7,4					40 000,00 \$
7,5 Automatisation					
7.5.1	Instruments		Forfaitaire		10 000,00 \$
7.5.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		4 000,00 \$
Total article 7,5					14 000,00 \$
Total 7.0					531 000,00 \$
8.0 Déshydratation					
8,1 Mécanique de procédé					
8.1.1	Unités de déshydratation	2	unités	430 000,00 \$	860 000,00 \$
8.1.2	Convoyeur		Forfaitaire		75 000,00 \$
8.1.3	Système de déchargement et benne		Forfaitaire		275 000,00 \$
8.1.4	Système de dosage de polymère		Forfaitaire		85 000,00 \$
8.1.5	Vannes et clapets		Forfaitaire		25 000,00 \$
8.1.6	Tuyauterie		Forfaitaire		35 000,00 \$
Total article 8,1					1 355 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
8,2 Mécanique du bâtiment					
8.2.1	Ventilation		Forfaitaire		45 000,00 \$
8.2.2	Plomberie		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 8,2					60 000,00 \$
8,3 Électricité					
8.3.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		35 000,00 \$
8.3.2	Services électriques		Forfaitaire		10 000,00 \$
Total article 8,3					45 000,00 \$
8,4 Automatisation					
8.4.1	Instruments		Forfaitaire		15 000,00 \$
8.4.2	Raccordements des équipements		Forfaitaire		10 000,00 \$
8.4.3	Panneau de contrôle		Forfaitaire		55 000,00 \$
8.4.4	Communication		Forfaitaire		8 000,00 \$
Total article 8,4					88 000,00 \$
Total 8.0					1 548 000,00 \$
9.0 Traitement des odeurs					
9,1 Mécanique de procédé					
9.1.1	Filtre au charbon actif	2	unités	175 000,00 \$	350 000,00 \$
9.1.2	Cheminée d'évacuation		Forfaitaire		75 000,00 \$
Total article 9,1					425 000,00 \$
9,2 Mécanique du bâtiment					
9.2.1	Ventilation		Forfaitaire		250 000,00 \$
Total article 9,2					250 000,00 \$
9,3 Électricité					
9.3.1	Distribution et alimentation électrique des nouveaux équipements		Forfaitaire		15 000,00 \$
Total article 9,3					15 000,00 \$
Total 9.0					690 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
10.0 Travaux divers					
10,1 Civil					
10.1.1	Travaux de réfection civils		Forfaitaire		175 000,00 \$
Total article 10,1					175 000,00 \$
10,2 Structure et architecture					
10.2.1	Réfection du bâtiment et du toit existant		Forfaitaire		232 000,00 \$
Total article 10,2					232 000,00 \$
10,3 Mécanique de procédé					
10.3.1	Travaux de correction du profil hydraulique		Forfaitaire		85 000,00 \$
10.3.2	Compresseur et tuyauterie		Forfaitaire		150 000,00 \$
Total article 10,3					235 000,00 \$
10,4 Mécanique du bâtiment					
10.4.1	Système de récupération de l'énergie		Forfaitaire		350 000,00 \$
10.4.2	Conversion des systèmes de chauffage		Forfaitaire		200 000,00 \$
Total article 10,4					550 000,00 \$
10,5 Électricité					
10.5.1	Modification de l'entrée électrique et de la distribution		Forfaitaire		250 000,00 \$
10.5.2	Divers		Forfaitaire		50 000,00 \$
Total article 10,5					300 000,00 \$
10,6 Automatisation					
10.6.1	Système de contrôle et automate principale		Forfaitaire		120 000,00 \$
10.6.2	Raccordement des équipements de champs		Forfaitaire		90 000,00 \$
Total article 10,6					210 000,00 \$
Total 10.0					1 702 000,00 \$



Projet:	Mise aux normes usine de traitement des eaux usées	Date:	2021-09-20
Objet:	Règlement numéro 716	Révision:	04-mars-22

ESTIMATION DES COÛTS	
Description	Montant
Coût total des travaux (estimation GBI, 1er mars 2022)	16 120 700.00 \$
Imprévus (8%)	1 289 656.00 \$
Honoraires professionnels	322 400.00 \$
Sous-Total 1	17 732 756.00 \$
TVQ	886 638.00 \$
TPS	1 768 842.00 \$
Sous-Total 2	2 655 480.00 \$
Frais de règlement	611 664.00 \$
Coût total du projet	20 999 900.00 \$

FINANCEMENT DU PROJET	
Description	Montant
Quote-part NDIP (16,1%)	3 380 984.00 \$
Financement par le programme de subvention TECQ 2019-2023	900 000.00 \$
Financement programme FIMEAU (incluant frais incidents et taxes)	10 760 000.00 \$
Financement par règlement d'emprunt	5 958 916.00 \$
Montant total du financement	20 999 900.00 \$

Yvan De Lachevrotière

Yvan De Lachevrotière, DGA

Date: 16-sept-21

Date révision: 4 mars 2022